Conditions générales pour les formations continues

Les inscriptions se font en ligne, jusqu'au délai indiqué. Elles sont retenues par ordre d'arrivée et selon les places disponibles.

La formation est confirmée dès que le nombre de participant-e-s est jugé suffisant.

Modalités de paiement

Le paiement est dû après la tenue de la formation, après la réception de la facture, et au plus tard 30 jours après l'envoi de ladite facture.

Confirmation, modification ou annulation de formation

Le secrétariat de l'OrTra SSVs confirme la tenue de la formation dès que le nombre de participant-e-s inscrit-e-s est suffisant, ou au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Le secrétariat de l'OrTra SSVs se réserve le droit de modifier la forme d'une formation, de reporter ou d'annuler une formation qui ne réunirait pas le nombre minimum de participant- e- s requis, et de prendre toute autre mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours.

Conditions de désistement

Une fois l'inscription pour une formation enregistrée, les demandes de désistement ou de report doivent être communiqué par écrit au secrétariat de l'OrTra SSVs.

• En cas de désistement et quels qu'en soient les motifs, le 50% du prix de la formation sera facturé.

En cas de désistement, la personne peut se faire remplacer par une autre personne mais doit en informer le secrétariat de l'OrTra SSVs.

Validation de la formation

Les personnes ayant participé à la formation reçoivent une attestation de formation.